

Délibération n°2019-03-03a**Réf. Nomenclature « Actes » : 713**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vente de terrains à vocation économique : zone de la gare à Bort-les-Orgues

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	71
Pouvoirs	20
Votants	91

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 16 septembre 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Saint-Angel.

Philippe Exposito est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

André Alanore	à	Jean Stöhr	Maryse Badia	à	Frédérique Fraysse
Marine Belle	à	Guy Monnet	Jean-Pierre Bodeveix	à	Bernard Couzelas
Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot	Robert Bredèche	à	Philippe Roche
Tony Cornelissen	à	Nicole Berthon	Daniel Couderc	à	Gérard Arnaud
Danielle Coulaud	à	Michel Guitard	Sandra Delibit	à	Marilou Padilla-Ratelade
Daniel Escurat	à	Pierre Chevalier	Dominique Guillaume	à	Valérie Serrurier
Gilles Magrit	à	Jean-Marc Michelon	Dominique Miermont	à	Francis Roques
Daniel Poigneau	à	Jean-Pierre Guitard	Bernard Rouge	à	Jean-François Michon
Michel Saugeras	à	René Lacroix	Jean-Marc Sauviat	à	Michel Pesteil
Nelly Simandoux	à	Christophe Arfeuillère	Jeannine Vivier	à	Nathalie Le Gall

- Élus représentés par leur suppléant :

Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Didier Pénéloux (Gérard Loches).

- Élus absents et non-représentés :

Stéphane Brindel ; Michèle Chastagner ; Guy Faugeron ; Pierre Fournet ; Baptiste Galland ; Annie Gonzalez ; Thierry Guinot ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Daniel Mazière ; Sylvie Prabonneau ; Jean-Michel Taudin.

Délibération n°2019-03-03a

Envoyé en préfecture le 30/09/2019

Reçu en préfecture le 30/09/2019

Affiché le



ID : 019-200066744-20190926-201903031-DE

Le président explique que la Maroquinerie des Orgues souhaite acquérir un terrain situé sur la zone de la gare à Bort-les-Orgues afin de l'utiliser comme parking pour les salariés de la société.

Le terrain concerné (parcelle AD302) d'une superficie totale de 2 643 m², correspond au lot n°3 du plan de division.

Le prix de vente du terrain est de 7,50€ TTC/m² soit un prix de vente du lot de 19 822,50 € TTC.

Monsieur Eric Cheminade, madame Nathalie Delcouderc-Juillard, madame Valérie Serrurier, élus de Bort-les-Orgues ne prennent pas part au vote. Madame Valérie Serrurier détient le pouvoir de Dominique Guillaume.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle dans les conditions présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à signer l'acte de vente des parcelles AD302 de la zone de la gare à Bort-les-Orgues à la SAS MAROQUINERIE DES ORGUES dans les conditions présentées ci-dessus, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de celui-ci.

A l'unanimité	
Votants	87
Pour	87
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Saint-Angel, le 26 septembre 2019

Le président,
Pierre Chevalier

